BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1631

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

491 144 150 RCS Paris.
CRYSTAL MOBILITY.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 28580.00 EUR.
Adresse : 50, rue Saint-Sabin, 75011 Paris.
Précédent propriétaire : 519 502 611 RCS Paris. **ASSUR BIENS EXPAT.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : CRYSTAL MOBILITY Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 50 rue Saint-Sabin 75011 Paris Capital : 28580.00 EUR Numéro unique d'identification : 491144150 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : ASSUR BIENS EXPAT Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 50 rue Saint-Sabin 75011 Paris Capital : 10000.00 EUR Numéro unique d'identification : 519502611 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 652818.00 EUR - passif de 271993.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la Société Absorbante détient la totalité des actions composant le capital social de la Société Absorbée et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la Date de Réalisation Définitive de la Fusion, la Fusion ne donnera lieu ni à échange de titres, ni à augmentation de capital de la Société Absorbante. En conséquence 'il n'y a pas lieu de déterminer un rapport d'échange. Montant prévu d'un mali de fusion d'un montant de 3 092 827 euros . Date du projet commun de fusion : 26.10.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société CRYSTAL MOBILITY : 28.10.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société ASSUR BIENS EXPAT : 28.10.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..